

1/ OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure décrit les principes de prise en charge des différents types de demandes d'analyses traitées au laboratoire.

Elle s'applique à l'ensemble des demandes.

Lorsqu'il y a **notion d'urgence** (signalée par l'utilisation d'un bon de demande spécifique ou notée sur le support de demande), le traitement de la demande fait l'objet d'une procédure particulière **URG-PR-001**. « Prise en charge et traitement d'une demande urgente »

2/ DEFINITIONS

Sans objet

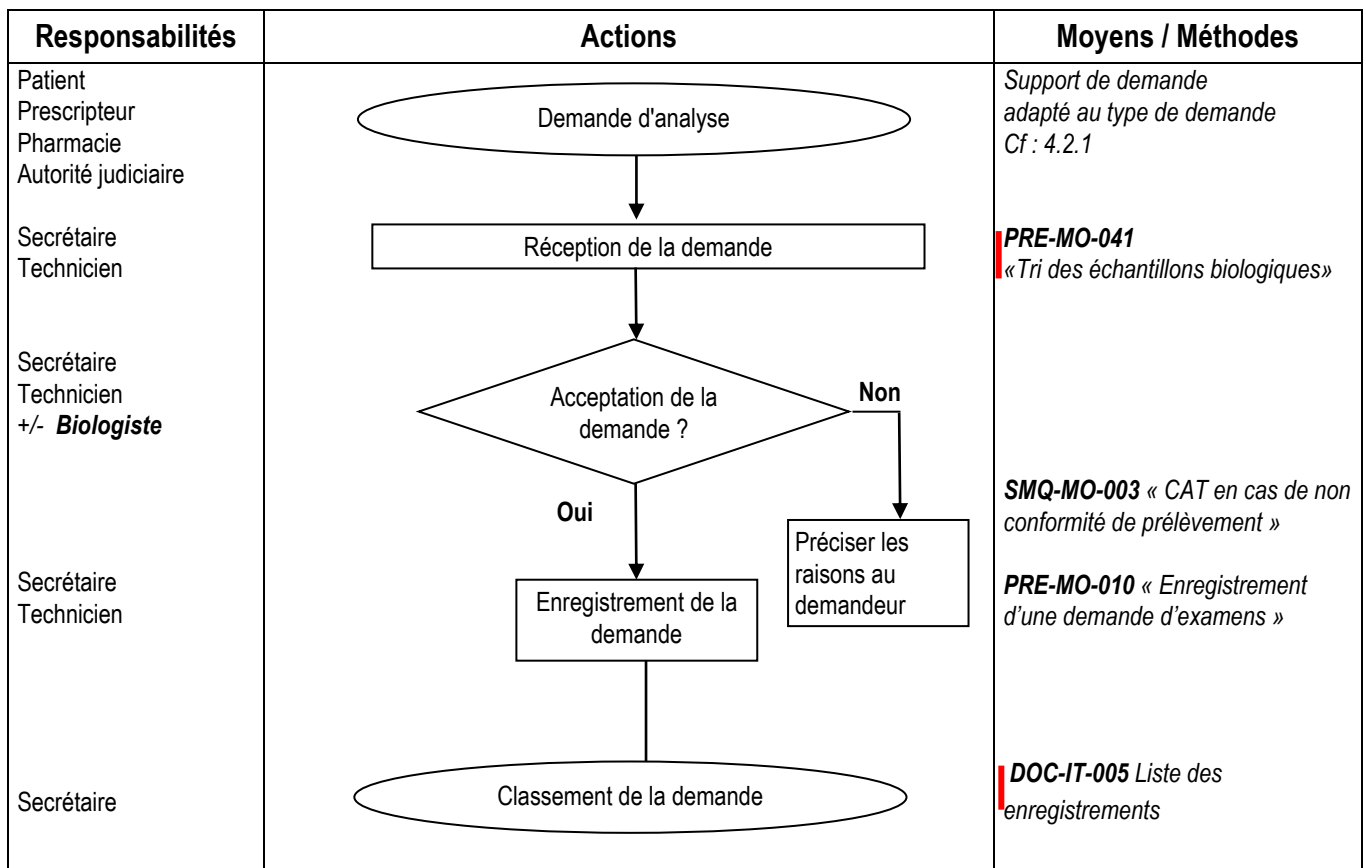
3/ RESPONSABILITES

Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux (Art L.62 11-7 de la loi 2013-442 du 30/05/2013 portant réforme de la biologie médicale). En cas de doute, ils sont les seuls à pouvoir accepter ou refuser une demande d'analyse.

Le biologiste s'assure en permanence qu'il dispose des moyens et ressources nécessaires pour répondre aux demandes d'analyses.

4/ DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

4.1. CIRCUIT DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE



4.2. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES DEMANDES
4.2.1. Différents types de demandes traitées par le laboratoire et supports associés.

(Supports facultatifs en gris)

Demande pour	Prescripteur	Support(s) requis
Patient hospitalisé	Médecin hospitalier	- Bon(s) de demande du laboratoire (ou ponctuellement ordonnance pour le service des Urgences)
Patient hospitalisé : Demande orale d'ajout d'analyse	Médecin hospitalier	- Enregistrement SIL : acte « AJAC1 » + bon de demande Ou acte « AJRE1 ». PRE-MO-008 « Demande orale d'ajout d'analyse »
Consultant externe	Médecin hospitalier Ou Médecin libéral	- Bon(s) de demande - Ordonnance - Formulaire de demande dans le cadre d'une consultation externe si besoin PRE-EN-001 . - Formulaire de consentement si besoin
Consultant externe : Demande sans prescription Art L 162-13-2 (loi 2013-442 du 30/05/2013 portant réforme de la biologie médicale)	Pas de prescripteur	- Bon(s) de demande - Formulaire demande dans le cadre d'une consultation externe PRE-EN-001
Patient désirant l'anonymat	Médecin hospitalier	- Bon(s) de demande
Patient non identifié (coma...)	Médecin hospitalier	- Bon(s) de demande
Agent dans le cadre de la médecine du travail	Médecin généraliste agréé	- Formulaire DRH (de prise en charge) - Ordonnance du médecin agréé
Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CeGIDD)	Médecin hospitalier	- Bon(s) de demande
Accident d'Exposition au Sang (AES)	Médecin urgentiste	- Bons de demande spécifiques
Réquisition de l'autorité judiciaire	Représentant de l'ordre	- Formulaires de réquisition - Note de frais
Pharmacie	Pharmacien	- Bon de demande spécifique (contrôle bactériologique de surface)

CAS PARTICULIER : Prise en charge d'une commande de Produits Sanguins Labiles.

Se référer aux CAT-AA0021 « réception et contrôle d'une commande de PSL, CAT en cas de non-conformité » et CAT-AA0025 « critères de validité des documents immuno-hématologie ».

4.2.2. Critères d'acceptation des supports de demande

 Les critères sont définis dans le mode opératoire « **SMQ-MO-003** CAT devant une non-conformité de prélèvement ».

 Les critères d'acceptation pour une ordonnance de PSL sont définis dans la **CAT-AA0021**.

 Le laboratoire respecte les règles définies par la cellule d'identitovigilance en ce qui concerne **l'identification du patient** pour une demande d'anonymat. 3 cas possibles :

- le code anonymat est transmis par une structure et utilisé comme tel. (ex : patient du CeGIDD)
- le patient demande l'anonymat.
- Le patient est non identifié à son entrée (coma...)

Dans le tableau ci-dessous, les renseignements en gris ne sont pas obligatoires pour traiter la demande, mais doivent être régularisés par le secrétariat dans un 2^{ème} temps.

C R I T È R E S D' A C C E P T A T I O N	Bon de demande d'examens	Ordonnance	Formulaires de Réquisition
	- Nom du prescripteur.	- Nom du prescripteur. - N° d'inscription à l'ordre - Coordonnées. - Signature	- Identité du requérant. - Fonction du requérant. - Signature.
	- <u>Identification patient</u> : Nom usuel. Prénom. Nom patronymique. Date de naissance. Sexe.	- <u>Identification patient</u> : Nom usuel. Prénom.	- <u>Identification patient</u> : Nom usuel. Prénom. Nom patronymique. Date de naissance. Sexe.
	Nom du préleveur	/	Nom du préleveur
	- Service. ou - Adresse si externe.		- Adresse de l'autorité judiciaire.
	- Date et heure du prélèvement. - Si AES, date de l'AES	- Date de la prescription.	- Date et heure du prélèvement.
	- Analyses.	- Nom des analyses.	- Analyses.
	- Type de prélèvement.	/	/
	- Les Renseignements cliniques obligatoires.	- Renseignements cliniques.	/

Pour le formulaire de demande PRE-EN-001 « Demande d'analyse biologique dans le cadre d'une consultation externe » : renseignement des zones en pointillés de la partie réservée au laboratoire si nécessaire.

La date et l'heure de réception des prélèvements au laboratoire sont enregistrées selon la procédure CAT-AA0059/PRE-PT-003.

Si un ou plusieurs de ces critères ne sont pas respectés, la conduite à tenir est définie dans le mode opératoire « **SMQ-MO-003** CAT devant une non-conformité de prélèvement ».

4.3. CLASSEMENT ET ARCHIVAGE

Se référer au document « **DOC-IT-005** Liste des enregistrements ».